

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION 2023 entre la Société à  
responsabilité limitée (SARL) Beausoleil et Bordeaux Métropole –  
Aide à l'investissement immobilier**

Entre les soussignés

**La Société à responsabilité limitée (SARL) Beausoleil - entreprise d'insertion La Table de Cana Bordeaux**, dont le siège social est situé Chemin du Plantey 33170 GRADIGNAN, représentée par Jhonatan Delgado, directeur,

**ci-après désigné(e) «La Table de Cana Bordeaux»**

**Et**

**Bordeaux Métropole**, dont le siège social est situé Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux Cedex, représentée par son Président, Alain Anziani, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° 202/ du Conseil de Bordeaux Métropole du 2/2/2024

**ci-après désigné(e) « Bordeaux Métropole »**

## **PREAMBULE**

Créée en 1985, La Table de Cana est un réseau de 9 traiteurs-restaurateurs sur l'ensemble du territoire français s'appuyant sur une association nationale. Sa mission est de proposer des prestations de qualité et un service exigeant, tout en assurant l'accompagnement de salariés en parcours d'insertion vers l'emploi. La société bordelaise Beausoleil, SARL créée en 1983, a été agréée entreprise d'insertion (EI) en 2012 et a rejoint le réseau national «Table de Cana» en 2013.

La Table de Cana Bordeaux favorise le retour vers l'emploi durable dans le secteur de la restauration via l'accompagnement de personnes en parcours d'insertion sur l'activité traiteurrestauration, depuis 2012, ainsi que la coordination et l'accompagnement individualisé sur l'action « Des Etoiles et des Femmes », depuis 2017.

La Table de Cana Bordeaux a initialement sollicité Bordeaux Métropole pour une aide à l'investissement immobilier sur une opération de relocalisation à Pessac, laquelle n'a pu avoir

lieu en raison de dégradations et de surcoûts dans le loyer à l'été 2023. La structure ayant depuis retrouvé un local à Gradignan, elle sollicite Bordeaux Métropole pour procéder à la modification de la convention financière 2023 afin de flécher la subvention sur les travaux dans ce nouveau local, lesquels n'entraînent aucune modification du montant précédemment voté en Conseil métropolitain. Seule l'adresse du projet sera modifiée.

Il est ainsi établi par le présent avenant n°1 à la convention financière 2023 avec la Table de Cana Bordeaux :

### **ARTICLE 1**

L'article 3 « Conditions de détermination de la subvention » de la convention financière initiale adoptée en Conseil métropolitain du 26 mai 2023 est précisé et ainsi modifié selon la formulation suivante :

Bordeaux Métropole s'engage à octroyer à La Table de Cana Bordeaux, pour son programme immobilier sur la commune de Gradignan, situé 8bis rue des Sources, une subvention d'investissement d'un montant de 48 600 €, conformément au nouveau plan de financement de la structure.

### **ARTICLE 2**

L'article 6 section 6.1 « Justificatif pour le paiement du premier acompte » de la convention financière initiale adoptée en Conseil métropolitain du 26 mai 2023 est précisé et ainsi modifié selon la formulation suivante :

Pour justifier le versement du 1<sup>er</sup> acompte de la subvention, la Table de Cana Bordeaux s'engage à adresser à Bordeaux Métropole le nouveau plan de financement de l'opération sur la commune de Gradignan, daté et signé du maître d'ouvrage, faisant apparaître l'ensemble des subventions, participations, emprunts, fonds propres, acquis et permettant de couvrir le coût de l'opération pour la période prise en compte.

### **ARTICLE 3**

Les autres dispositions de la convention signée en juin 2023 demeurent pleinement applicables.

**Fait à Bordeaux, le** \_\_\_\_\_ , **en** \_\_\_\_\_ **exemplaires**

Pour la Table de Cana Bordeaux,  
Le Directeur

Pour le Président de Bordeaux Métropole  
et par délégation,  
Le Vice-président

**Jhonatan DELGADO**

**Alain GARNIER**